



# N'acceptons pas l'anéantissement des militantes et militants d'Action Directe !

n° 6

- Collectif Ne Laissons Pas Faire ! – Septembre 2002

Imprimerie spéciale

Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Georges Cipriani et Jean-Marc Rouillan sont incarcérés depuis plus de 15 ans pour « association de malfaiteurs » et pour les « assassinats » du Général Audran, marchand d'armes, et de Georges Besse, PDG licencié. Les membres d'Action Directe ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 18 ans. Ces condamnations ont été prononcées en vertu de « lois antiterroristes » (les « lois Pasqua », maintenues par les divers gouvernements de gauche), votées en pleine hystérie sécuritaire à la suite des attentats-massacres du milieu des années 80. Ces lois d'exceptions ont été appliquées aux militants et militantes d'Action Directe bien que ceux-ci n'aient jamais commis d'attentats aveugles. Ils croupissent depuis 1987 dans les geôles de la République.

## État de santé de Nathalie Ménigon : l'administration pénitentiaire face à ses responsabilités !

Cela fait maintenant cinq ans (en tant que collectif NLPF, bien plus pour certains d'entre-nous) que nous alertons les militants et militantes mobilisés contre l'enfermement, les organisations politiques et syndicales, les « pouvoirs publics » etc. sur les conséquences des années d'isolement sur les états de santé de Georges Cipriani et de Nathalie Ménigon.

**NON**  
à  
la  
"peine  
de mort  
en prison"

Collectif  
"Ne laissons pas faire"



**Brisons l'acharnement judiciaire  
contre les militantes et militants  
d'Action Directe**

que Nathalie a fait trois accidents vasculaires cérébraux depuis 1993. Accidents qui n'ont donné lieu qu'à des traitements sommaires et incomplets. De plus, aucune rééducation n'a été entreprise. En outre, Nathalie Ménigon souffre des conséquences d'un très grave accident antécédent à sa détention, et qui lui

Aujourd'hui, les nouvelles concernant Nathalie Ménigon nous font craindre pour sa vie. Ses derniers examens sanguins sont alarmants et font apparaître une brutale aggravation de son état de santé. Rappelons occasionne des douleurs très difficilement supportables. L'administration pénitentiaire ne réagit à l'urgence de la situation que par le cynisme et le déni, assurant que « tout va bien » et que Nathalie Ménigon est « bien

soignée ». Il s'agit purement et simplement d'un lynchage administratif, démontrant s'il en était besoin, que la peine de mort n'est abolie que de façon formelle.

Souvenons nous de toutes ces années où l'administration pénitentiaire, relayée par une certaine presse, voire par des « militants anti-prisons » liés aux partis gouvernementaux, affirmait : « Georges Cipriani va bien ». Les mêmes nous traitaient de menteurs et répandaient le bruit que Georges n'était pas maintenu au secret mais qu'il refusait les visites. Il aura fallu que nous menions une longue campagne de mobilisation, ponctuée de plusieurs conférences de presse, d'occupations du siège de l'administration pénitentiaire, de « réveil-matin » bruyant (Gougou, Vaillant, Jospin...), et autres manifestations publiques pour obtenir un (et unique) droit de visite qui nous permit de constater que nous avions malheureusement raison. En août 2001, devant la campagne de presse que nous avons déclenchée, l'administration pénitentiaire fit transférer Georges Cipriani dans une unité psychiatrique spéciale, où il se trouve encore aujourd'hui. Nous n'avons plus, depuis, été autorisés à rencontrer Georges Cipriani, qui ne dispose d'aucun parloir hormis ceux accordés à des amis qui résident à l'étranger, et ne peuvent donc le rencontrer que très rarement. Ainsi, l'État a placé Georges dans une oubliette psychiatrique, en espérant pouvoir masquer les effets de son programme d'anéantissement. Ce qui aurait dû être un premier pas vers une libération pour raison médicale, s'est avéré être un placement dans une mortelle oubliette, un simple changement de dénomination.

En effet, les militants et militantes d'Action Directe, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Jean-Marc Rouillan, ont été soumis à plusieurs années d'isolement, véritable processus planifié de destruction physique et mentale. Ce recours de l'administration pénitentiaire française à l'isolement total ou partiel pour briser les détenus, « droits communs » ou « politiques », rebelles à l'ordre carcéral a été maintes fois dénoncé par la fédération internationale des droits de l'homme. Si notre mobilisation a permis de faire cesser l'isolement des

militantes et militants d'Action Directe, les conséquences physiques et psychiques n'en demeurent pas moins présentes.

On connaît, de plus, les conditions lamentables dans lesquelles s'exerce la « médecine » carcérale. Il n'y a aucune chance que Nathalie Ménigon soit soignée de façon décente en prison. Son état de santé se dégrade de jour en jour, SA VIE EST AUJOURD'HUI EN DANGER A TRÈS COURT TERME. Georges Cipriani ne retrouvera pas son équilibre psychique dans sa nouvelle oubliette républicaine. Nous devons tout faire pour tirer Georges et Nathalie des griffes d'un État qui entend se venger jusqu'à la mort des militantes et militants révolutionnaires.

**- NOUS DEMANDONS LA LIBERATION IMMEDIATE DE GEORGES CIPRIANI ET DE NATHALIE MENIGON DONT LA VIE EST MISE EN DANGER PAR LE MAINTIEN EN DETENTION.**

**- NOUS DEMANDONS LA REDUCTION DE PEINE DE SURETE POUR JOELLE AUBRON ET JEAN-MARC ROUILLAN, AFIN QU'ILS PUISSENT ETRE LIBERES AU PLUS VITE.**

Collectif NLPF

**Non à l'extradition de Juan Mari Olanò pour délit d'opinions et d'activités politiques**

Parce que les faits reprochés à Juan Mari Olanò sont :  
- son appartenance à une organisation publique de soutien aux prisonniers basques ; - ses responsabilités de porte-parole - ses opinions politiques et qu'il s'agit donc d'une extradition pour délit d'opinions et d'activités politiques (délict de militantisme).

Parce que les lois françaises et européennes sont claires: on ne peut extraditer une personne pour une infraction à caractère politique ou lorsque l'extradition a un but politique. Parce que cette extradition marquerait une jurisprudence dangereuse mettant en cause des droits d'expression, d'opinion et d'association.

Nous, signataires demandons que la France refuse l'extradition de Juan Mari Olanò.

1<sup>er</sup> signataires : LCR, Les motivé-e-s, Abertzaleen Batasua, Batasuna, Confédération paysanne, AC !, CNT, LAB, Ne Laissons Pas Faire, DAL, MIB

# **Abolition des lois antiterroristes ! Libre circulation des prolétaires et des idées !**

Quelques évidences utiles à rappeler :

- Les attentats du 11 septembre furent un excellent prétexte pour fourbir encore l'arsenal juridico-policiers.
- La flagrance du prétexte s'illustre encore par l'assassinat de Carlo Giuliani à Gènes en juillet 2001.
- Cet arsenal vise les classes « dangereuses » pour la bourgeoisie et son monopole sur nos vies et nos désirs libérateurs. Pour garantir leurs profits, les classes possédantes ont besoin de juguler et écraser toute velléité de révolte conscientisée contre l'ordre capitaliste, impérialiste et patriarcal.

Dans les Etats de l'Union Européenne à la pointe de l'abus du prétexte « anti-terroriste » pour la répression intérieure : l'Allemagne de Schroeder, l'Italie de Berlusconi, l'Espagne d'Aznar et la France de Chirac et Jospin. La Loi pour la Sécurité Quotidienne, votée sous la "Gauche plurielle" est un excellent exemple d'usage intensif de propagande sécuritaire et de ces lois toujours plus liberticides, visant à étendre la notion de "terrorisme" à toute forme de contestation conséquente du système.

Les projets législatifs de la nouvelle majorité gouvernementale ne risquent pas de diminuer la pratique de l'incarcération de masse (plus de 55 000 prisonniers). Parmi eux, plus de deux cent militants (chiffre non atteint depuis la grande amnistie populaire de 1981), majoritairement des engagés dans des luttes de libération nationale mais aussi des communistes, anti-impérialistes, antifascistes et anarchistes. Pour autant que la légalité « républicaine » ne soit pas le premier de nos soucis, nous tenons à souligner que, parmi eux, ne cessent de croître les incarcérés actifs dans des structures aussi légales que publiques.

Face à cette situation, les initiatives ne manquent pas. De notre point de vue

néanmoins, les efforts de convergences sont insuffisants :

Contre ce déploiement des appareils répressifs, nous avons besoin d'unir nos forces : Là où il y a oppression naît la résistance !

Mais encore, nous voulons promouvoir la créativité des solidarités. Si nous sommes militants, c'est parce que nous sommes en colère contre tous les rapports qui avilissent, asservissent, rendent misérables les hommes et les femmes. Mais c'est tout autant parce que nous avons misé sur la vie, c'est-à-dire, l'élaboration d'autres relations des humains entre eux. Pour agir sur le monde et élaborer les possibles de nos utopies libératrices, nous avons besoin de la connaissance de ceux qui agissent ailleurs dans le même sens. Nous avons besoin de notre multitude de résistants à l'exploitation et à la destruction pour, face à la brutalité du réel, faire de notre colère un gage d'espoir.

C'est à partir de ce pari que nous mesurons les enjeux de la nouvelle croisade antiterroriste. Elle vient s'ajouter au corpus répressif inextricablement lié à l'offensive néolibérale. De la croissance du taux d'incarcération aux lois de 1986 réinstaurant une juridiction d'exception, de « Vichy pirate » aux textes successifs pour faire des migrants des clandestins corvéables à merci, de l'impunité des auteurs de « bavures » policières à la Loi pour la Sécurité Quotidienne..., les injustices juridiques et pénitentiaires accompagnent inexorablement la croissance des inégalités sociales, comme l'exclusion politique des vaincus par l'ordre impérialiste du capital.

Mais précisément cet appel à mettre en réseau les initiatives trop souvent dispersées vient de ce que nous nous considérons comme des vaincus, et non comme des victimes. Le simple échange d'informations ne saurait suffire ; entre autres parce que la forme de pourrissement de l'espace public dans laquelle nous intervenons agit à la censure, non par la restriction, mais par la prolifération bavarde. Nous appelons à multiplier les initiatives communes. Agir ensemble dans la conscience que ce qui nous relie les uns aux autres est le terreau de la résistance au talon de fer des exploités et oppresseurs.

Ces derniers mois, nous avons vu s'esquisser une convergence intéressante<sup>1</sup>. Autour de la situation de Juan Mari Olanos<sup>2</sup> se sont manifestés des groupes et collectifs a priori peu concernés par la situation au Pays Basque. Œuvrer à renforcer ce début est impératif. Nous appelons les différentes structures qui nous soutiennent et s'organisent contre la répression à fédérer leurs énergies.

Défendre un de nous, c'est nous défendre tous !

En finir avec les cloisonnements !

Réfuter ensemble les présupposés aliénants de la « démocratie » du spectacle !

Défendre ensemble les droits démocratiques d'expression, d'opinion et d'association !

Conquérir ensemble les espaces pour nos agir à la démocratie sociale !

Premiers signataires : Joëlle Aubron (prisonnière d'Action Directe), Gaël Roblin (prisonnier politique Breton), Nathalie Ménigon (prisonnière d'Action Directe), Gérard Bernard (prisonnier politique Breton)...

1. Parmi les acteurs de cette convergence, observateurs lors des audiences, organisateurs de conférence de presse, signataires d'appel contre cette extradition : LCR, Les motivé-e-s, Abertzaleen Batasuna, Batasuna, Confédération paysanne, AC! CNT, syndicat LAB, Ne Laissons Pas Faire, Comité des Droits de l'Homme en Pays Basque, DAL, MIB...

2. Arrêté en décembre 2001 et placé sous écrou extraditionnel uniquement pour ses activités de porte-parole d'une association de soutien aux prisonniers politiques basques, fin juin, il a entendu la Cour d'Appel de Pau d'entériner la demande d'extradition. Lançant dès 2001 la procédure contre lui Garzon et l'Etat espagnol se sont un peu précipités; en janvier 2003, l'affaire aurait été dans le sac de l'entrée en vigueur du mandat d'arrêt européen concernant le « terrorisme ». Avantage pour nous, Juan Mari Olanos et sa défense a ainsi pu entamer des recours ; à nous de ne pas être distraits lors de ces échéances.

**Joëlle Aubron**

**2174 p**

**Chemin des Anzacs  
62451 BAPAUME CEDEX**

**Nathalie Ménigon**

**2173 J**

**Chemin des Anzacs  
62451 BAPAUME CEDEX**

**Jean-Marc Rouillan**

**830 c A 114**

**BP 241**

**13637 ARLES**

**Georges Cipriani**

**4364/1239**

**Maison centrale  
d'Ensisheim**

**49, rue de la 1ere armée  
68190 Ensisheim**

**Collectif « Ne laissons pas  
faire »**

**Correspondance :**

**Collectif NLPF c/o LPJ  
58, rue Gay-Lussac, 75005  
Paris.**



Ramallah, mars 2002, photo NLPF

Sharon s'est déjà baigné dans le sang à Sabra et Chatila.

Aujourd'hui, il vise à l'extermination du peuple palestinien.

Il n'y aura pas de paix avec un tel Premier Ministre.

La haine ne peut que monter avec l'invasion de Ramallah, Naplouse, Jénine, Bethléhem...

Sharon est un tueur, une force brutale envahissant non la Pologne mais la Palestine. Les juifs ne sont pas tous des sionistes fanatiques. Comme celles des objecteurs de conscience, des femmes en noir, des manifestants de Tel-Aviv, que leurs voix se fassent entendre, s'étendent !

Le peuple israélien ne peut que vouloir la paix. Ce qui signifie que les colons israéliens doivent quitter les territoires qu'ils ont envahis. Aujourd'hui, nous sommes dans l'urgence ; il y a un peuple à sauver, le peuple palestinien.

Pour construire une Palestine libre et indépendante dans son intégralité.

Une Palestine où l'eau jaillira librement, où les frontières coloniales seront abolies.

Une Palestine d'où sortiront de la terre des arbres et des fleurs, des champs de blé ; des villes et des villages où l'on pourra vivre sans peur.

Nathalie Ménigon  
Prisonnière d'Action Directe

Une nouvelle agence de presse s'est créée et vient combler le manque d'une structure francophone spécialisée d'information sur les prisonniers politiques :

**Agence de presse associative**

**<http://apa.enligne.free.fr> - mail : [apa7@wanadoo.fr](mailto:apa7@wanadoo.fr) - tél/fax :01 42 46 07 97**